

GE_GERICHTE DCSO/178/2007 vom 3. April 2007

GE Cour de justice, 2007-04-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_DCSO_178_2007

FR: GE_GERICHTE DCSO/178/2007 du 3 avril 2007

IT: GE_GERICHTE DCSO/178/2007 del 3 aprile 2007

Regeste

Résumé: Les exigences posées par l'Office des poursuites, à savoir une demande écrite et la prise d'un rendez-vous n'entravent ni ne limitent le droit de consulter le dossier du plaignant.

Volltext

A/567/2007 DCSO/178/2007 du 03.04.2007 (PLAINTE), REJETE Descripteurs : Forme de la décision rendue par l'Office des poursuites. Consultation du dossier. Normes : LP.8a.1 ; LP.34 ; Cst.4 Résumé : Les exigences posées par l'Office des poursuites, à savoir une demande écrite et la prise d'un rendez-vous n'entravent ni ne limitent le droit de consulter le dossier du plaignant.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.